



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Chomage

Question au Gouvernement n° 2233

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Filleul.

M. Jean-Jacques Filleul. Monsieur le ministre du travail, vos réponses ne sont pas satisfaisantes.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Filleul, posez votre question !

M. Jean-Jacques Filleul. Vous oubliez tout de même, monsieur le ministre, que vous êtes au pouvoir depuis quatre ans !

Les chiffres du chômage sont truqués d'au moins 10 % en raison de l'inscription des demandeurs d'emploi aux ASSEDIC au lieu de l'ANPE. Vous changez une nouvelle fois la règle du jeu. Vous voulez masquer votre échec et afficher des chiffres présentables dans les mois à venir. (« C'est faux ! ») Sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Présentables, certes, mais si éloignés de la réalité quotidienne de nos concitoyens !

M. Jean-Paul Anciaux. Mensonge !

M. Jean-Jacques Filleul. N'avez-vous donc que ce type de réponse à apporter aux cinq millions de demandeurs d'emploi de notre pays ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.- Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Le transfert de l'inscription des demandeurs d'emploi de l'ANPE aux ASSEDIC est le fruit d'un accord entre partenaires sociaux. Deux conventions entre l'ANPE et l'UNEDIC en ont décidé ainsi. Pourquoi ? Pour que les formalités administratives soient simplifiées et pour que l'Agence nationale pour l'emploi se consacre entièrement au placement des demandeurs d'emploi. (« Très bien ! ») sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Christian Bataille. M. Barrot est un truqueur !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce transfert se généralisera en 1997 et fera l'objet, au mois de juillet prochain, d'une évaluation statistique précise...

M. Christian Bataille. Non, vous truquez les chiffres !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... en accord avec l'ANPE et avec l'UNEDIC.

M. Christian Bataille. Vous êtes un manipulateur !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Par conséquent, cela devrait mettre un terme à toutes vos critiques et à toutes vos spéculations.

Cette politique a été voulue par les partenaires sociaux, et, d'une certaine manière, votre question est un peu insultante à leur égard. Voilà la vérité. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Filleul.

M. Jean-Jacques Filleul. Monsieur le ministre du travail, vos réponses ne sont pas satisfaisantes.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Monsieur Filleul, posez votre question !

M. Jean-Jacques Filleul. Vous oubliez tout de même, monsieur le ministre, que vous êtes au pouvoir depuis quatre ans !

Les chiffres du chômage sont truqués d'au moins 10 % en raison de l'inscription des demandeurs d'emploi aux ASSEDIC au lieu de l'ANPE. Vous changez une nouvelle fois la règle du jeu. Vous voulez masquer votre échec et afficher des chiffres présentables dans les mois à venir. (« C'est faux ! ») Sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Présentables, certes, mais si éloignés de la réalité quotidienne de nos concitoyens !

M. Jean-Paul Anciaux. Mensonge !

M. Jean-Jacques Filleul. N'avez-vous donc que ce type de réponse à apporter aux cinq millions de demandeurs d'emploi de notre pays ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.- Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

M. Jacques Barrot, ministre du travail et des affaires sociales. Le transfert de l'inscription des demandeurs d'emploi de l'ANPE aux ASSEDIC est le fruit d'un accord entre partenaires sociaux. Deux conventions entre l'ANPE et l'UNEDIC en ont décidé ainsi. Pourquoi ? Pour que les formalités administratives soient simplifiées et pour que l'Agence nationale pour l'emploi se consacre entièrement au placement des demandeurs d'emploi. (« Très bien ! ») sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. Christian Bataille. M. Barrot est un truqueur !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Ce transfert se généralisera en 1997 et fera l'objet, au mois de juillet prochain, d'une évaluation statistique précise...

M. Christian Bataille. Non, vous truquez les chiffres !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. ... en accord avec l'ANPE et avec l'UNEDIC.

M. Christian Bataille. Vous êtes un manipulateur !

M. le ministre du travail et des affaires sociales. Par conséquent, cela devrait mettre un terme à toutes vos critiques et à toutes vos spéculations.

Cette politique a été voulue par les partenaires sociaux, et, d'une certaine manière, votre question est un peu insultante à leur égard. Voilà la vérité. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Filleul Jean-Jacques](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2233

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 février 1997, page 1122

**Réponse publiée le :** 20 février 1997, page 1122

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 20 février 1997